

CTE DE CNES DU HAUT-LANGUEDOC
5 rue de l'Artisanat - 81230 LACAUNE

**Délibération relative à Autorisation du Président à signer la convention de mise à disposition
du policier municipal intercommunal avec la commune de Lacaune**

Séance du 10 juin 2026
Délibération n°DBC_2026_007

Nombre de conseillers

En exercice : 20

Présents : 19

Absents :

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 1

Votants : 20

- dont « pour » : 20

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 10 juin 2026 à 09 heures 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Languedoc, convoqué le 04 juin 2026, s'est réuni sous la présidence de Robert BOUSQUET à FRAISSE SUR AGOUT.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Marie-Hélène BONNET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Pascal COUSTURIER, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Francis REMIOT, Jim RONEZ, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL, Laurence VIGNAU, Guy VILLNEUVE

Représentés : Marie CASARES représentée par Daniel VIDAL

Secrétaire de séance : André CABROL

Objet : **Autorisation du Président à signer la convention de mise à disposition du policier
municipal intercommunal avec la commune de Lacaune**

Le service de police municipale intercommunale est mis à disposition des communes qui le souhaitent depuis le 1er octobre 2024.

Il est proposé que la commune de Lacaune adhère à ce service, avec une mise à disposition à la demande et sans jour prédéfini. La convention de mise à disposition à la Commune de Lacaune précisant l'ensemble des clauses est annexée à la présente délibération.

Il est ainsi proposé aux membres du Bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition du policier municipal avec la commune de Lacaune, ainsi que toutes pièces afférentes à cette convention.

Date de transmission de l'acte: 12/06/2026

Date de reception de l'AR: 12/06/2026

081-200066553-DBC_2026_007-DE

A G E D I

Entendu le rapport du Président,

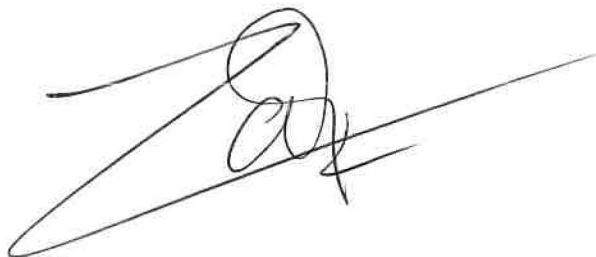
Le Bureau communautaire,

DECIDE
A l'unanimité

- D'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition du policier municipal intercommunal avec la commune de Lacaune, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser le Président à signer les pièces afférentes à cette opération.

Pour copie certifiée conforme

Le Secrétaire de séance – André CABROL



Le Président – Robert BOUSQUET



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 12 / 06 / 20 26
et publié ou notifié
le 12 / 06 / 20 26

Date de transmission de l'acte: 12/06/2026
Date de reception de l'AR: 12/06/2026
081-200066553-DBC_2026_007-DE
A G E D I